Le Qvarante-cinq faicts ...

LE QVARANTE-CINQ FAICTS CRIMINELS DV C. MAZARIN, QVE LES PEVPLES instruits addreſſent à ceux qui ne le ſont point.

M. DC. L.

LES QVARANTE-CINQ FAICTS criminels du Cardinal Mazarin,

Que les Peuples instruits addressent à ceux qui ne le sont point.

PAR tout le Monde il ne se parle que de l'opprobre & ignominie qu'encourent les François, de souffrir si longtemps vn Estranger, qui par sa vile naissance, estant le Subiet du Roi d'Espagne, les Maistrise, les Regente, & les meine par le nez où il veut. Les Troyens par vne lascheté beaucoup moindre, furent appellez Troyenes, & ie ne sçay si les François peuuent estre nommez Françoises; effeminez qu'ils sont en ce rencontre, & degenerans de leurs ancestres, attendu qu'ils portent auec tant de patience le ioug que leur impose cét homme, qui pour se mettre mieux à l'abry des orages, que luy mesmes à excitez, se couure d'vn Chapeau Rouge, dont il se sert, comme ces Magiciens de Noroüegue, qui font tourner le vent du costé qu'ils tournent leur chapeau. Certes le Chapeau Rouge ne fut donné à quelques Ecclesiastiques par le Pape Innocent IV. au Concile de Lyon, que pour les obliger à vne perpetuelle souuenance, que toutes les fois que le seruice de Dieu & le salut du peuple le requerroit, ils deuoient estre prests de s'empourprer de leur propre sang. Mais le Mazarin ne semble auoir receu cette couleur de sang en ses habits, que pour estre animé d'espancher le meilleur sang de France, dont il se plaist depuis si longues années, ou pour mieux dire, pour entierement perdre les Princes du Sang de France. Le scelerat qu'il est, ne songe qu'à mettre bas ceux qui l'ont haussé, qu'à perdre ceux qui l'ont sauué, comme vne nuée qui tasche d'obscurcir le Soleil, qui l'a esleuée de la terre; N'est-ce pas donc maintenant que la France est mal nommée, & qu'elle ne peut estre nommée FRANCE que par

Antiphrase, pour n'estre rien moins que franche & libre, au lieu de serve & poltronne qu'elle semble estre à ce coup, qu'vn vilain faquin a le pouuoir de s'agrandir si fort qu'il agrandit tant de petites gens, & tant de personnes, qui n'ont leur ame susceptible que de sales lucres. Les principales charges du Royaume dōt il dispose à son gré, ne luy seruent que pour charmer & fasciner ceux qui aboyent contre luy, comme les Poëtes feignent que Hercule iettoit des lopins de chair à Cerbere qui le poursuiuoit. Ce monstre engourdit les mains de ces ames venales pour estre affranchy de leurs coups, La vaine lueur de ses presens esbloüit leurs yeux pour les empescher de voir les desolations, où il plonge la France. Mais s'il leur reste encore quelque petit rayon de lumiere, ie les coniure de l'arrester sur ces 45. Crimes commis par ce plus grand ennemy que la France ayt iamais eu. Ils apprendront.

PREMIEREMENT, qu'il surprit la Reine par la representation qu'il luy fit de la necessité en laquelle la deffunte Reine Mere se trouua, & que l'ayant persuadée qu'il falloit vser d'œconomie sur les despences des Maisons de leurs Maiestez, il l'obligea par cét artifice de commander à d'Emery Sur-Intendant des Finances, de faire tout ce qu'il luy diroit; si bien que sans perdre temps faisant valoir cette souplesse, il ne surprint pas moins Emery, luy donnant à cognoistre par ce commandement, qu'il auoit la disposition entiere sur luy, aussi bien que sur les Finances. C'est ainsi qu'il ne s'est point espargné de faire valoir cette œconnomie à son profit dans la disposition qu'il a eu des Finances par cette adresse depuis l'année 43. à sçauoir, sur quatre vingt quatre millions, à quoy reuiennent à present les deniers des Tailles & des Fermes chasque année, sur ceux du Domaine, des Parties cazuelles, des Decimes, comme sur ceux, qui prouiennent d'vne infinité de partis qu'il a fait faire contre le Peuple, puis qu'il ne se trouue personne payée de ce qui est deub par le Roy, les Officiers de sa Iustice, des Finances, de sa Maison Royale, gens de guerre, non plus que les particuliers, qui ont ouuert leurs bourses pour le prest sur les Tailles & autres partis. Au contraire, les vns & les autres se voyent fort esloignés de

rien

rien toucher, & de plus, par cette belle œconomie le Mazarin reduit le Roy à despenser desia son reueuu de l'an 1653. Aussi on s'apperçoit bien que l'or qui a esté espandu par le trafic des Marchands, & qui auoit esté accumulé en France de longue main n'y est plus, & qu'il en est bien loin sous le nom du Mazarin, de son pere & de ses confidans. Si bien que les Commis de l'Espargne, des autres Receptes à Paris, Receueurs particuliers & generaux, les Marchands, les Banquiers, comme ceux qui ont encores quelques bourses se demandent les vns aux autres par tout la France, que sont deuenus deux cens soixante millions qui ont esté conuertis en la fabrique des Louys d'or, desquels il n'en paroist presque point.

2. Qu'il diuertit & enleue hors le Royaume les Finances & les richesses de l'Estat; les comptans des sommes immenses iusqu'au nombre de cinquante Millions, ainsi que la Chambre des Comptes en a esclairci le Parlement de Paris; la belle œconomie de Mazarin les a fait monter à cela en vne seule année, au lieu qu'en la plus haute despense du feu Roi on ne les a veus que de cinq millions. *Cantariny* & autres Banquiers ses confidens, sçauent bien la quantité de remises qu'ils ont faites par change, le nombre des Bordereaux des Louys d'or qu'ils ont enuoyé par les Voituriers vers l'Italie, souz pretexte que c'estoit pour y payer les Armées, y entretenant la guerre à dessein de fauoriser son enleuement, & dans la rareté des Louys d'or en France; on void bien qu'ils sont tres-communs par toute l'Italie, soit par les paragantes qu'il a donnez pour porter son frere au Cardinalat, soit pour les despenses des somptueux bastimens, soit pour y faire vne reserue de deniers, soit par le coust des dignitez de Noble Venitien pour son pere & pour luy, ce qui l'a obligé de quitter vne partie de douze millions qu'il auoit és mains de quelques particuliers, lesquels le menaçoient de descouurir que c'estoit argent volé à la France; & afin que cela ne fit pas bruit, il s'est accommodé de ses dignitez que ces particuliers luy ont donné en payement, & cette negociation a esté ainsi mesnagée par *Antonio Folgy*, confidant de son pere, qui a par toutes ses lettres fort soigneusement recommandé à son fils Mazarin, & nommément par celles du 15. Avril 1644. où il luy marquoit ces mots en trois endroits precisement: *Mandate dinares, Mandate dinares, Mandate dinares.*

3. Que les gros mariages par lesquels il veut s'appuyer sur les alliances de ses Niepces dans les hautes Maisons du Royaume, doiuent estre

payez, comme il le pretend par des tailles si precises sur les peuples de France.

4. Que le mesme *Cantariny* a donné sur chaque Louys d'or en eschange de monnoye blanche, le prix de six iusques à huict sols de profit par piece pour les voiturer en Italie; & que les voisins & autres personnes ont veu apporter chez luy vne prodigieuse quantité d'argent blanc à millions par des crocheteurs & des charrettes chargées, bien que chacun sçache que son trafic de Banque n'ait iamais accumulé en sa caisse, trente mil liures à la fois.

5. Que la Politique Mazarine est de rendre les Subiets du Roy pauures, afin de les faire flechir & obeir plus facilement à ce qu'on leur impose.

6. Qu'il tasche de couurir ce haut crime de vol des Finances du Roi, en voulant persuader toute la Cour & la ville de Paris, qu'il est en vne extreme necessité d'argent par l'emprunt qu'il en a fait de toutes mains, iusques là qu'il a mesme surpris le Prince de Condé, qui luy a presté cinquante mil escus à Compiegne, où la Cour estoit, apres la guerre de Paris; De laquelle somme son Intendant Perraut fit emprunt de quelques particuliers, vers lesquels on trouuera cette somme encore deuë par le Prince, ce qui seruira pour desabuser ceux qu'on a persuadé que le Mazarin auoit donné force argent à ce Prince durant cette guerre.

7. Que par ses fourbes, il a fait tousiours esperer la paix generale, quoy que son but n'ait esté que d'entretenir incessamment la guerre, & qu'à cette fin il a rompu le traitté de paix, que le Duc de Longueville auoit fait à Munster auec l'Espagne, qui estoit à l'honneur & à l'aduantage de la France, pareille à celle des Hollandois, afin d'auoir vn pretexte continuel de surcharger le peuple par la force des armes, comme on a veu ces iours passez les prisons remplies en toutes parts du Royaume de France du pauure peuple, faute de ne pouuoir payer cette grande quantité de diuerses natures de surcharges.

8. Qu'il a fait effort vers les Hollandois de faire rompre leur paix auec l'Espagne à deux fins, l'vne pour prendre suiet de faire la guerre auec eux, & l'autre à dessein d'accuser le Duc de Longueville de n'auoir pas bien menagé ou negocié cét affaire à Munster: mais les Estats des Pays-bas qui obseruent vne Politique pratique, trouuent mieux dans cette paix leur compte, comme ils ont fait voir à Mazarin par cette

briefue ſupputation de dire cinq & cinq font dix, qu'ils ne trouoient point dans ſes belles parolles & promeſſes; veu que ſes artifices leur demonſtroient que pour trouuer leur compte & le meſme nombre de dix, cela ſe feroit par cette addition & cét ordre de dire vn, & vn font deux & vn font trois, & ainſi de ſuitte, ils trouueroient le meſme nombre de dix: mais eux comme tous les autres Eſtats abhorrent le procedé du Mazarin & blaſment extremement les François de ſouffrir qu'à leur confuſion les affaires du Royaume ſe manient par vne perſonne ſeule & de ce calibre.

9. Qu'il a fait expedier des pouuoirs de la part du Roy à des particuliers pour ſe meſler dans les compagnies, & deſcouurir ceux qui auec liberté diſoient leurs ſentiments, afin de les accuſer en meſme temps: & ces infames qui ſeruoient de teſmoins, eſtoient deſchargez & abſouz de toutes leurs meſdiſances; artifice qui eſtoit inuenté pour empeſcher les François de ſe plaindre de ſes crimes. Mais le Parlement de Paris ayant connoiſſance d'vne telle inquiſition introduite en France à la mode d'Eſpagne en a reprimé l'vſage, auec deffence à qui que ce ſoit de ſe ſeruir de ſemblable laſcheté, à peine de la vie.

10. Qu'il a obligé des Capitaines des Gardes de quitter leurs ſeruices dont la generoſité & l'amour de leur patrie a reietté le profit qu'on leur offroit pour aller eſcorter l'eſtabliſſement des nouuelles leuées ſur les peuples, & afin de porter les autre à ſuiure ſes mouuemens. Il les flatte en particulier de belles paroles & de grandes eſperances, les exhortans chacun de chercher quelque affaire pour demander, afin de les perſuader qu'il peut tout, les eſloigner ou les changer, & pourtant ne laiſſe pas de les fourber: car lors qu'aucun d'eux trouue quelque choſe à demander, ce Sicilien dit qu'elle n'eſt pas bonne, ou qu'elle eſt donnée, ou bien compriſe dans quelque traitté, ſinon il la fait changer de face, & l'enueloppe dans quelque party, ſoit pour en profiter, ſoit pour en gratifier ceux de ſa Nation qui le ſeruent, & eſt d'humeur tellement auare, qu'il ne reconnoit point les gens genereux, ny les ſçauans.

11. Qu'il a fait eſtablir des fuzilliers dans les Prouinces qui ont ſerui à bourreler nos pauures Compatriotes, & bien que le Parlement de Paris ait fait reuoquer les Intendans, & deffendre l'vſage de ces fuzilliers, & des preſts ſur les tailles, neantmoins tout cela a eſté de nouueau

..., par le Mazarin, qui a enuoyé en diuerses prouinces, dont le sieur Foulé est l'vn de ces Intendans, qui auec ses fuzilliers a commis vers le Limosin des violences inhumaines & barbares, empeschant la voye directe & ordinaire des Officiers des Tailles, qui apportoient les deniers à l'Espargne dans les coffres du Roi, comme ils ont fait de tout temps.

12. Qu'il a surpris la Reine & les Princes, leur faisant entendre qu'ils estoient tenus & obligez d'appuyer l'authorité Royale, que le Parlement de Paris fletrissoit selon son dire; quoy que le Parlement ne se portast qu'à reprimer les dangereux procedez du Mazarin vers les peuples pour le bien de l'Estat & le seruice du Roy. L'intention de ce fourbe estoit d'esmouuoir les peuples, contre le Parlement, & de rompre l'vnion qui a tousiours esté, se seruant de mesdisances de toutes sortes qu'il faisoit semer par Paris, comme entr'autres par la Raliere, qui alloit disant, que le Parlement auoit pris resolution de faire comme celuy d'Angleterre, & en suite par le Cheualier de la Valette respandre des billets infames, qui pour cette lascheté fut emprisonné, & eust esté puny sans les pressantes & puissantes sollicitations. Le Mazarin presumant que cét artifice partageroit les habitans de la ville de Paris d'auec le Parlement, & attireroit des vns & des autres vne haine generale vers le Prince de Condé, bien qu'il n'agissoit que par le commandement de la Reine auec son Altesse Royale, la Reyne portée à cette entreprise par la suscitation de ce Cardinal.

13. Qu'il a fait diuertir le fonds des rentes de l'hostel de ville de Paris, des droicts & gages des Officiers de Iustice, & par ce moyen en a fait souffrir nos Compatriotes de Paris & d'ailleurs, & fort incommodé leurs familles, & par l'accroissement enorme des Tailles, a mis nos François qui habitent la campagne dans l'impuissance, & fait mourir en languissant vne quantité innombrable de familles.

14. Qu'il a fait donner Arrest au Conseil d'enhaut portant que le Parlement de Paris seroit transferé à Montargis, afin de faire obeyr & soubmettre apres cela toutes conditions de personnes à ses exactions.

15. Qu'il a esloigné & rompu les desseins qu'on a fait souuent paroistre de conuoquer les Estats Generaux tres-importans, & tres-necessaires d'estre conuoquez auiourd'huy, qu'il porte les affaires du Royaume à des desordres extremes & au desespoir.

16. Qu'il

16. Qu'il a ſurpris le Duc d'Orleans, le perſuadant que le Prince de Condé vouloit entreprendre ſur ſon Alteſſe Royale, afin de les mettre mal enſemble par des ſoupleſſes dont il ſurprend vn chacun pour empeſcher la deſcouuerte de ſes crimes eminens, dont il craignoit la punition s'en deuoir faire par ces Princes, qu'il voyoit de bonne intelligence cherie, & touſiours cultiuée par le Prince de Condé, & à preſent il veut perſuader que les Princes s'en prendront contre ſadite Alteſſe de leur empriſonnement & autres perſonnes, comme s'ils ne voyoient pas bien, comme tout le monde le dit, que cela s'eſt fait par l'artifice du plus perfide & meſchant homme que iamais la terre ait porté.

17. Qu'il a pratiqué diuers moyens pour ſe deffaire du Prince de Condé aux armées, & principalement en Catalogne, entr'autres par vn Eſpion de nation Italienne, nommé Iouan Fredidy, qui porta parole aſſeuree aux ennemis; que le Prince de Condé ne receuroit pas de ſecours d'argent ny d'hommes que le Mazarin luy faiſoit eſperer par des lettres de cachet, qu'il fait eſcrire comme il veut, l'animant à ſe picquer, & de s'opiniaſtrer au ſiege de Lerida. Cela ne luy eſt pas nouueau de trahir les Princes: car il a trahy le Roy d'Eſpagne ſon Prince naturel à Cazal & ailleurs, & ſes meilleurs amis par tout.

18. Qu'il a dans la place Dauphine nuictamment formé vn guet à pan contre la perſonne du Prince de Condé, mais ce Prince en eſtant adverty & ne pouuant ſe perſuader ce guet à pan, il y fit paſſer ſon Caroſſe pardeuant auec vn Laquais dedans, ſur lequel fut tiré pluſieurs coups de piſtolets, dont il fut bleſſé d'vn, ſi bien que les aſſaſſinateurs abordans le caroſſe, & ne trouuant pas dequoy executer leur ordre, ſe retirerent, & le Mazarin picqué d'vne extreme ialouſie contre la fidelité, des conqueſtes & batailles de ce Prince, & preuoyant que ce Prince commençoit à ſe deſabuſer, que par là ſon chaſtiment eſtoit ineuitable, taſcha d'obſcurcir vn attentat ſi abominable, donnant ordre aux nouueaux aſſaſſinateurs, aprés auoir manqué ce coup, de faire feu ſur le Preſident Charton & Ioly, Conſeiller

au Chastelet de Paris, Scindics des Rentiers, qui estoient dans vn mesme carosse. Ce dernier demeurant blessé, les assassinateurs s'euaderent adroittement à la rumeur de ce procedé. Le Mazarin accuse soudain les Frondeurs d'auoir fait vne sedition premeditée, & reiette sur eux le guet à pan, qui ne luy auoit reüssi, en quoy il surprend le Prince de Condé, que c'estoit les Frondeurs, qui l'ayans manqué à la place Dauphine, le vouloient perdre par le moyen de cette sedition, si bien qu'il le porta de pousser le Marquis de la Boulaye, & d'enuelopper en suitte le Duc de Beaufort, Monsieur le Coadiuteur & toute la Fronde, Cependant le Mazarin se met en peine de chercher des faux tesmoins à force d'argent, afin de faire affirmer sa supposition, & que ce guet à pan fait de sa part ne fust point esclaircy; & d'vn autre costé, il ne s'espargne point de persuader la Reine, que ce Prince auoit de mauuais desseins, qu'il inuente si bien, qu'il l'a portée de le faire emprisonner auec les deux autres Princes, à la faueur de cette haine qu'il a fait naistre artificieusement entre ce Prince & les Frondeurs, & incontinent apres il fait agir, & fait descharger les Frondeurs de cette fausse accusation, & leur fait entendre que ce Prince leur ioüoit cette piece pour les faire perdre tous, Apres quoy sur le bruit que les Parisiens faisoient de cette detention des Princes, le Mazarin menasse Paris de luy opposer le Prince de Condé, & de s'accommoder auec luy, & voila comment cét Estranger nous ioüe à tous.

19. Qu'il a fait faire cette proposition par la bouche de la Raliere, & autres infames partisans, sangsuës du peuple, d'enuelopper aux Tailles les priuilegiez & toute la Noblesse, soubz pretexte d'vne precise necessité des affaires importantes, à quoy les Princes n'ont voulu iamais consentir, & ne cesse point d'exhorter les partisans de mediter quelques leuées, pour lesquelles il fait executer toutes sortes de violences, & en suitte rend criminels de leze Maiesté les habitans des villes qui repoussent sa tyrannie.

20. Qu'il a voulu par le mesme la Raliere seduire les Mariniers & autres habitans de Paris, pour les porter contre le Par-

lement, les exhortant d'aimer son Eminence tyrannique, & de n'estre plus Frondeurs : mais le credit de la Raliere partisan, n'a rien pû operer sur la fidelité de ce peuple.

21. Qu'il s'est seruy du mesme la Raliere, pour restablir la diminution qu'on auoit accordé de faire sur les entrees de Paris, pour indamniser les habitans de la guerre excitée contre cette Ville par cet Eminent fourbe, qui a fait innoüer aussi aux traitez de Patis, Roüen, Bourdeaux & d'Aix.

22. Qu'il a fait mourir de faim vne infinité de familles à Paris & ailleurs par des grandes chertez de grains, causee par la guerre de cette Ville, & deuant cela par vne tres-grande quantité de passe-ports qu'il a fait expedier pour le Ponant & pour le Leuant, à Gargant & à Cantariny qui luy en ont baillé huict cens mil liures : & en consequence de ces passe-ports, ont tiré vne prodigieuse quantité de grains par la riuiere de Seine, de la Bourgongne, Champagne, l'Isle de France & autres lieux, qui fournissent Paris, comme aussi des autres Prouinces, qui fournissent les autres grandes Villes, où ces desordres ont produit les mesmes cheretez.

23. Qu'il veut introduire cette maxime, que le Roy ne doit point tenir sa parole à ses suiets ; maxime qui est de pernicieuse consequence contre la seureté publique, le droict des gens & la foy inuiolable que les Princes doiuent d'autant plus garder, que c'est la Loy des hommes fondee sur celle de Dieu ; En fin il renuerse les Loix fondamentales du Royaume, afin d'establir des leuees de toutes façons, & sa tyrannie chez tous tadt que nous sommes de François.

24. Qu'il a fait offrir au fils de Broussselles, Conseiller au Parlement de Paris, cinquante mil escus, & vne compagnie au Regiment des Gardes, pourueu qu'il voulust remettre la Bastille, où il commande pour son pere, à qui Paris l'a donnée en garde, iusques à la moiorité du Roy ; mais cela n'a pas esbranlé le fils non plus que les diuerses offres, & les menasses que le Mazarin a faites au pere, qui est tousiours d'humeur esgale pour le seruice du Roy & du public.

25. Qu'il tasche de preocuper sa Maiesté de haine contre les Parisiens, Normands, les Bourdelais & ceux de la Ville d'Aix, la persuadant par vne supposition si noire & si horible, que tous ces peuples-là auoient pris dessein de faire ainsi que les Anglois auoient fait en Angleterre.

26. Qu'il a pris Belle-garde, afin qu'à cét exemple les François regardent son Eminence Mazarine de ventre à terre, comme il pretend; mais vers Bourdeaux & en plusieurs endroicts, l'on luy dit, n'en as-tu point d'autres.

27. Qu'il a par ses finesses voulu surprendre les Parisiens, ayant fait distribuer à dessein au menu peuple quelque bled de sa part à mesme temps que les trois Princes furent emprisonnez, cette distribution portant aux despens de ses Partisans, qu'il ne duppe pas moins par ceste addresse, leur disant que c'estoit à cette heure qu'il tenoit M. le Prince garand des Bourdelois, qu'il les chastieroit bien, afin de trauailler apres librement aux affaires du Roy: c'est ainsi qu'ils appellent les affaires des monopoles, & qu'en distribuant ces bleds, ils attireroient l'affection des peuples vers luy, & la haine sur ce Prince, faisant entendre qu'il vouloit perdre Paris, & partager l'Estat; mais quelque solicitation que ces maudits partisans ayent fait, soit en donnant ces grains là, soit vers les autres peuples pour les gaigner, l'on ne laisse pas d'y crier hautement, point de Mazarin, & d'y dire de plus. Qu'ils ont grand tort, & qu'il n'en falloit pas faire à deux, c'est à dire, qu'ils se repentent bien fort de ne s'estre point saisi & emparé de sa personne, apres auoir fait rendre celles de Broussselles & le Nain, Conseillers en Parlement; où se sauuera-t'il donc? puis qu'il est hay de Dieu & des hommes.

28. Qu'il a fait perir des Armees, & laissé expressement prendre des Villes, afin d'entretenir plus long temps la guerre pour se faire redouter; & à present il abandonne, non seulement la Catalogne, mais encore hazarde plusieurs Prouinces de ce Royaume.

29. Qu'il pretend par sa tyrannie venir à bout des vns, les

faisant

faisant seruir d'exemple, tandis que les autres seront contraints de le reclamer, & de luy obeir par force, faisant parade qu'il peut tout souz ce pretexte de l'authorité Royale, dont il se couure abusiuement & criminellement.

30 Mais nous voyons bien aussi qu'il traitte les Princes de mesme air qu'à fait le Marquis d'Ancre de sa nation; Tant y a que ceux qui de nous feront vn bon haraut sur sa personne, rendront vn signalé seruice au Roy & à toute la France; & outre cela, acquerront en propre les piereries qu'il tient sur luy par precaution, & quoy qu'en peu de contenance, neantmoins de la valeur de quinze millions, ainsi que les Orfevres & les autres personnes qui se meslent d'en vendre ont donné memoire qu'il en a faict achepter pour ce prix-là lors de la guerre de Paris, dans le dessein qu'il prit d'en faire sortir le Roy, comme vn chacun sçait.

30. Qu'auoit fait Boutellier, pour luy auoir osté la Sur-Intendance, sinon qu'il n'a pas voulu adherer aux volontez du Mazarin?

31. Qu'a fait Chauigny pour l'auoir obligé de se demettre de sa charge de Secretaire d'Estat du Ministere, & du gouuernement du Bois de Vincennes, sinon la mesme chose.

32. Pourquoy a-t'il fait porter le President Bailleul de se demettre de sa Sur-Intendance, sinon qu'il n'a peu rien gaigner sur sa probité.

33. Qu'a fait le Mareschal de la Motte, qu'il a si mal-traitté, sinon de ne vouloir point faire ce qu'il desiroit.

34. Qu'a fait le Duc de Guyse, n'a-il pas fait ce à quoy le Mazarin l'a porté, l'ayant flatté de l'espoir d'vn grand secours, pour luy faire entreprendre l'affaire de Naples, où il l'a laissé embarrassé.

35. Qu'auoit fait le Duc de Beaufort pour luy auoir fait souffrir vne si longue prison, & d'auoir prins dessein de se deffaire de sa personne, soit par poison ou autrement? Que luy a fait le Coadiuteur de Paris, qu'il menasse de faire écarteler, selon son terme ordinaire; & qu'elle seureté peuuent pretendre

ces deux personnes d'vne ame si noire & si perfide, qui ne cherche que de leur faire piece à son tour, & vne Mazarinade, quelque posture ou grimasse qu'il leur fasse?

36. Que luy auoit fait le President Barillon, sinon de luy faire accroire qu'il auoit eu quelque intelligence auec le Duc de Beaufort?

37. Mais que luy auoit fait le bon homme de Brousselles & le Nain, Conseillers au Parlement de Paris, qu'il fit ainsi enleuer au sortir du *Te Deum*, qu'on venoit de chanter pour la quatriesme Bataille gaignée par le Prince de Condé, sinon d'estre zelez pour leur patrie, & le seruice du Roy.

38. Que luy a fait le Mareschal Ranzau, qu'il a fait emprisonner, sinon de n'estre point voulu venir lors de la guerre de Paris, ainsi que le Mazarin le vouloit.

39. Que lui a fait Perrant, Intendant du Prince de Condé, & President des Comptes, pour l'auoir fait emprisonner, sinon à fin de l'empescher d'agir, & de descouurir les artifices & trahisons dont Mazarin vse contre le Prince de Condé son Maistre?

40. Qu'à fait la Riuiere, sinon que le Mazarin apprehendoit en ce rencontre qu'il le pourroit nuire en esclaircissant Son Altesse Royalle de tant de fourbes & de ruses, dont lui-mesmes a esté traitté & flatté du Chapeau de Cardinalat, pour tant d'aggreables seruices qu'il lui a rendus?

41. Qu'à fait le Chancelier pour l'auoir disgracié, sinon d'auoir plusieurs fois representé au Mazarin qu'il estoit necessaire de moderer les choses.

42. Mais nous vous prions qu'auoit fait les peuples de Paris, Roüen, Bourdeaux & Aix, que d'auoir repoussé ses tyrannies, comme l'on fait encores vers Bourdeaux; Ville qui a esté obligée pour le seruice du Roi, pour son salut, de se deliurer des entraues du Chasteau Trompette, comme elle le declare par le Manifeste qu'elle a publié.

43. Qu'à fait Madame de Longueville, qu'il a persecutée, parce qu'elle alloit reclamer la Iustice au Parlement de Roüen?

44. Qu'à fait la Princesse de Condé Doüairiere, pour estre

exilée, & pour estre empeschée de poursuiure sa requeste au Parlement de Paris, tendante à faire le procez aux trois Princes ses enfans, conformément à la Declaration du mois d'Octob. 1648. apres qu'vne infinité de personnes ont ioüy du benefice de cette Declaration, qui donne la seureté publique.

45. Qu'ont fait la Princesse de Condé & le Duc d'Anguien son fils, pour estre persecutez si cruellement par ce scelerat, & pour auoir esté obligée de se refugier en vne ville frontiere du Royaume. Et qu'à fait son fils, qu'il faille que le Mazarin aye osté le Roy de Paris, où la presence de sa Maiesté est si necessaire, veu que la France est assaillie à main armée pour le conduire à Bourdeaux, afin qu'à la presence & faueur du Roi, il puisse faire declarer cette ville criminelle, & la prendre encores qu'elle soit au Roi, pour auoir receu comme nous auons dit, cette Princesse & son fils le Duc d'Anguien, Ville qui s'estimeroit criminelle & tres-inhumaine, si elle ne les auoit pas receus comme elle a fait, auec tres-grande affection & compassion de la misere de ces Illustres personnes qui doiuent estre si cheres & si precieuses à toute la France, ruinée & bouleversée par le ministere infame Estranger, qui pour se vanger des Bourdelois, quoy que tres-fideles & tres-zelez au seruice du Roi, ne laisse pas de risquer tout, iusques aux personnes de leurs Maiestez & celles du Duc d'Aniou, qu'il conduit en la ville de Libourne, où la peste est, & la famine extreme.

Il faudroit vn tres-gros volume pour descrire tous les crimes de cét homme, de qui les meschancetez execrables ne trouuent point de termes que foibles & peu significatifs.

De dire qu'il ruine le Royaume, qu'il met à feu & à sang, cela n'est pas assez, nous ressentons plus de maux de cét homme que nous n'en pouuons dire.

En fin nous nous deuons esueiller, desabuser & porter nos pensées pour l'execution d'vne Requeste des trois Estats publiée à Paris, qui porte que le Mazarin sera pris au corps, & pour l'Arrest de la condamnation donné par le Parlement de Paris.

A quoy tient-il donc, que nous n'allions fondre dans les pri-

sons pour deliurer les Princes, afin qu'en leur presence & par leur assistance l'on punisse l'Autheur de tant & de si detestables crimes capitaux.

CHER FRANÇOIS, Nous te conjurons de donner cecy à lire à tous ceux que tu pourras, afin que ceux qui agissent en faueur du Mazarin, ou qui le seruent de leurs personnes, connoissent que c'est souz des pretextes déguisez & faux, & que la posterité leur reprochera qu'ils auronr trempé leurs mains dans le sang de leurs parens & Compatriotes, pour faire reussir la tyrannie d'vn Estranger, laquelle tomberoit sur eux aussi bien que sur ceux qui la repoussent en rendent des veritables sentimens au Roy & à l'Estat.

Et vous qui voulez acquerir de l'honneur par les Armes, considerez le sensible desplaisir que le Cheualier de la Valette a eu de mourir dans ce party d'vn coup receu à l'Isle S. George ; & la satisfaction & l'honneur qui demeure à la memoire de ce Caualier RICHON, d'estre mort pour le seruice du Roy & celuy de sa propre patrie, comme tesmoigne son ELOGE FVNEBRE, auec la benediction de tous les gens de bien.